

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE

Séance du 9 janvier 2012 à 9h30
A Clermont

Monsieur Vasselle ouvre la séance en mentionnant les différents points à l'ordre du jour.

Monsieur Vasselle félicite, au nom de l'Union des Maires de l'Oise, Madame Brichez qui vient d'être élevée au grade de Chevalier de la Légion d'honneur.

Monsieur Vasselle annonce le décès de Monsieur Robert Ternacle qui a été trésorier de l'Union des maires de l'Oise pendant de nombreuses années.
Une minute de silence à sa mémoire est respectée.

1. Approbation du PV du CA du 7 novembre 2011

Ce procès-verbal est soumis aux remarques ou observations éventuelles. Sans aucune réserve, il est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du projet de convention cadre relatif à l'intervention des exploitants agricoles sur les routes communales en cas d'épisodes neigeux en présence de M. K et M.

Monsieur Vasselle rappelle que lors des épisodes neigeux de l'hiver 2010-2011, plusieurs dysfonctionnements ont pu être constatés dont l'enclavement subi par plusieurs communes. Ces enclavements venaient notamment du fait que certaines routes départementales n'avaient pas été déneigées de manière satisfaisante. Cela résultait du fait que très peu d'agriculteurs avaient conventionnés par le département pour assurer ce déneigement.

Il précise que le conseil d'administration avait convenu ensemble de l'intérêt de signer une convention entre l'Etat, le Conseil général et la Chambre d'agriculture. Il a été organisé plusieurs réunions en Préfecture où un maire (membre du CA) représenté l'Union des maires. Entre temps, M. Luc Smessaert, président de la fédération départementale des exploitants agricoles, a demandé à rencontrer le conseil d'administration afin d'évoquer le sujet du déneigement par les agriculteurs. Il précise que la préfecture a été conviée à ce conseil d'administration afin d'échanger entre ceux qui interviendront sur le terrain et celui qui assure la coordination des opérations sur l'ensemble du réseau routier.

Monsieur Vasselle donne la parole au représentant de la préfecture, Monsieur Kraskowski, qui était responsable de l'action de l'état lors des épisodes neigeux de l'hiver 2010-2011

Monsieur Kraskowski précise que Monsieur le Préfet a été particulièrement sensibilisé aux problématiques liées au déneigement et plus particulièrement aux deux

épisodes neigeux successifs de l'hiver 2010. Pour les services de l'Etat, il s'agissait de la préoccupation générale au travers des mesures à mettre en place et puis des réunions de retour d'expérience.

Monsieur Kraskowski rappelle le bilan de l'Etat. Suite aux épisodes neigeux, Monsieur le Préfet a souhaité que soit entamée une réflexion rapide sur l'action des différents services de l'Etat et opérateurs, en particulier, dans un premier temps avec le Conseil général. Le 9 décembre 2011 a été signé un protocole entre le Conseil général et la Préfecture établissant les stratégies, en matière d'engagement des moyens, pour maintenir une viabilité des axes prioritaires, permettre un accès pour les communes aux axes prioritaires, désenclaver les communes isolées, dégager les axes secondaires et un partage de l'information routière entre les administrations, notamment concernant le système d'alerte, vers les usagers notamment s'agissant des interdictions de circuler.

L'action de l'état a consisté à la recherche de points à améliorer, des points faibles, des communes complètement isolées car en-dehors des circuits départementales et des nationales et une prise en compte également des établissements sanitaires et des personnes vulnérables.

La seconde action de la préfecture a été d'élaborer, par une commission spécifique du plan ORSEC, le plan de viabilité de circulation dégradée. Ce plan, approuvé le 29 novembre 2011 par arrêté préfectorale, concerne la gestion du réseau routier en situation dégradée. Ce plan répertorie les risques, notamment en cas d'intempéries neigeuses, les points sensibles du département. Monsieur K. en profite pour remercier les communes qui ont répondu au questionnaire de la préfecture ; près de 400 communes ont répondu à ce questionnaire ce qui a permis à la fois à la préfecture d'élaborer ces documents et à la fois aux communes d'élaborer des plans communaux de sauvegarde. Deux volets de ce plan sont particulièrement réservés aux décisions de suspension de la circulation et au plan de stockage des poids lourds le cas échéant. Dans ces dispositions spécifiques, ont été étudiés les problématiques des établissements de santé isolés et du parking du Parc Astérix qui sert de stockage pour les poids lourds. Une attention particulière est portée sur les axes routiers et autoroutiers (autoroute A1 en particulier).

La troisième action de la préfecture a été d'organiser une réunion sur le retour d'expériences. Le questionnaire a fait l'objet d'un rendu auprès des élus et de la commission départementale de sécurité civile.

La préfecture a également envoyé au maire une lettre circulaire rappelant les obligations, les consignes particulières, notamment par rapport au déneigement des trottoirs et aux personnes vulnérables et/ou à mobilité réduite.

La direction départementale des territoires a fait éditer 40 000 fascicules qui rappellent les règles de bon usage de la route en période hivernale.

Monsieur Kraskowski rappelle que ces actions sont menées au niveau départemental par le préfet, au niveau zonal par le préfet de zone, avec pour objectifs d'améliorer les

modalités de communication en amont avec les transporteurs. Une cartographie des aires de stockages a également été élaboré afin de gérer le trafic sur les autoroutes.

Il précise que la préfecture ne peut que se réjouir de cette convention qui vient compléter le dispositif de prévention, de réaction ; le but étant de protéger la population, les biens et l'environnement et de développer, auprès des élus et des services de l'état, la culture de la gestion de crise. La préfecture et les services de l'état se tiennent à la disposition de l'Union des maires pour participer à l'élaboration de cette convention. Les services de l'état sont prêts à participer à des groupes de travail avec les opérateurs (Conseil général, DIR...) pour aider les maires dans cette démarche entreprise qui traduit la prise de conscience par rapports aux risques d'origine naturel, climatique ou technologique. Cette prise de conscience des élus se traduit par l'adoption des plans communaux de sauvegarde. Aujourd'hui 60% des communes en sont dotées.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Kraskowski et invite Monsieur Smessart et Monsieur Mingan à présenter son projet de convention cadre.

Monsieur Smessaert indique qu'il intervient au nom de la FDSEA et de la Chambre d'agriculture. Il précise qu'il existe dans l'Oise 3 300 exploitations agricoles, soit 17 % des actifs dans le département. Pendant l'hiver 2010/2011, de nombreux agriculteurs sont intervenus de manière spontanée pour aider les communes. La préfecture a recensé 1 500 agriculteurs qui ont participé, de près ou de loin, et de manière spontanée aux déneigements, sans cadre juridique. Or cela a pu poser des soucis en termes d'assurance et de matériels non adaptés à la situation.

La FDSEA est donc intervenu auprès de la préfecture afin de savoir dans quel cadre juridique les agriculteurs pourraient intervenir. Début février une convention avec le Conseil général a ainsi été signée. Mais, il rappelle l'intérêt, dans notre département, d'avoir la préfecture qui coordonne, et le Conseil général, l'Union des maires qui sont associés. En effet, dans les communes il y a de la route communale, de la route départementale. L'intérêt est donc d'agrandir le dispositif et de rappeler que les agriculteurs sont là en complément, et que ce n'est pas leur travail.

Monsieur Smessart précise que l'intérêt de la convention est de cadre juridiquement l'intervention des exploitants agricoles, notamment concernant la tarification, ainsi que d'homogénéiser les interventions et d'avoir une cohérence sur le département. Il propose de faire référence à un barème de la Chambre d'agriculture qui est proche de l'entraide. Cette convention devra préciser la durée de l'engagement (2, 3 ans ou occasionnellement), les assurances, l'utilisation des lames... Il rappelle que les interventions des agriculteurs se feront sous l'autorité du maire. La convention proposée se veut complète, mais elle est ouverte à discussion. Cette convention a été reprise dans les départements voisins (la Somme, l'Aisne...).

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Smessart et ajoute, pour compléter, que le Conseil général a pris l'initiative après l'hiver neigeux 2010/2011 de lancer une très vaste opération, auprès des communes, d'acquisition de lames de déneigement. Dans le cadre d'un groupement d'achat, de très nombreuses communes se sont ainsi manifestées pour bénéficier de l'aide du département. Il précise que nous ne pouvons que remercier le Conseil

général de sa rapidité de réaction et de cette initiative qui devra être complémentaire de l'action des agriculteurs.

Monsieur Vasselle laisse la parole aux membres du Conseil d'administration en rappelant que le but de cet échange est de lui donner mandat de signer cette convention cadre au nom des maires de l'Oise pour qu'elle puisse être déclinée commune par commune avec la Chambre d'agriculture pour l'intervention des agriculteurs sur le territoire de vos propres communes. Il rappelle que pour les routes départementales une convention a été signée avec le Conseil général et que pour les routes nationales l'état mobilise ses propres moyens

Monsieur Bouchez pose la question de savoir quel type de convention les communes seront amenées à mettre en œuvre. En effet, depuis les épisodes neigeux de 2010/2011, les communes ont reçu de nombreux modèles de convention. La question est de savoir si ces conventions sont cohérentes avec la convention-cadre. Autrement dit, est-ce qu'il faut attendre pour avoir la bonne convention à faire signer ?

Monsieur Vasselle rappelle ainsi que l'hiver dernier l'Union des maires avait émis le souhait d'une convention entre l'état, le conseil général, les communes et la chambre d'agriculture afin de donner davantage de clarté et de lisibilité. Il s'agit donc d'un point qui mérite éclaircissement.

Monsieur Bouchez précise que ce ne sont pas conventions spécifiques avec le Conseil général ou les agriculteurs mais ce sont des projets de convention proposés par ces différents services. Sont-elles cohérentes entre elles ou faut-il attendre celle qui résultera de la convention avec l'Union des maires ?

Monsieur Kraskowski indique ne pas avoir soulevé d'incohérences entre les différents projets de convention qui ont pu être proposés aux communes. Il souligne néanmoins avoir reçu fin décembre une circulaire générale concernant la gestion de la viabilité hivernale qui invite à prendre attache, à regrouper et conventionner avec l'ensemble des acteurs. Le suivi se faisant par des réunions annuelles, type réunion canicule ou grand froid, qui ferait le point, en début de période d'hivernal, du dispositif, de sa cohérence. Ce dispositif de convention est amené à évoluer et s'élargir peut-être. Le secrétariat de cette commission serait géré par la direction départementale des territoires.

Monsieur Vasselle demande s'il est possible, au moment où la convention-cadre sera signée, d'avoir un modèle de convention individuelle que chaque agriculteur serait amené à signer avec le maire. Ce modèle de convention individuelle sera diffusé au même temps que la convention-cadre afin de s'assurer de cohérence et de la coordination entre la rédaction des deux conventions.

Il demande également un exemplaire de la convention signée entre l'état et le Conseil général concernant les interventions sur les routes départementales. Cette communication permettrait de savoir si cette convention couvre tous les établissements de santé. Il demande également que soit précisé les modalités d'intervention des agriculteurs car certains agriculteurs ont dû déneiger des routes départementales sans en avoir reçu l'ordre afin de faire passer du personnel médical.

Monsieur Gogny-Goubert indique qu'il a soulevé, lors de la réunion de la commission de sécurité civile et de protection civile, la question des équipements des gendarmes, pompiers, Samu. Pour les gendarmes, il a été précisé qu'il existe, dans chaque caserne, au moins un véhicule équipé pour rouler sur la neige. Pour les pompiers, il y a au moins un 4*4 dans chaque commune où ils sont représentés. Pour le Samu, il n'y a pas encore eu de réponse.

Il précise qu'il a signé une convention avec deux agriculteurs afin de faire face à l'absence d'un des deux agriculteurs. Cette convention a été reprise d'un modèle transmis par les services de l'état ou du Conseil général... Un détail a cependant été modifié : la tarification qui ne précisait pas si c'était du TTC ou HTC. Or la TVA n'est pas la même si le déneigement intervient sur le territoire de la commune ou d'une route départementale à l'extérieur de la commune.

Monsieur Damien demande que la convention précise le rayon d'intervention des agriculteurs. En effet, toutes les communes n'ont pas d'agriculteurs.

Monsieur Smessaert précise que cette convention ne règlera pas toutes les difficultés, et notamment le problème des voitures sur le bas-côté qui est en-dehors de la convention. Si un agriculteur sort une voiture du bas-côté, c'est sous sa responsabilité. La FDSEA rédige actuellement un formulaire de décharge de responsabilité.

Il rappelle que l'intérêt de la convention est obtenir une cohérence et de préciser aux gens ce qu'ils doivent faire (sur quels axes intervenir...).

Dans l'hypothèse où sur une commune il n'y a plus d'agriculteur, il rappelle l'intérêt du réseau, c'est-à-dire de pouvoir faire le lien intercommunal. L'intérêt de la convention-cadre est de mettre à la charge de la FDSEA et de la Chambre d'agriculture de trouver des solutions en cas d'absence d'agriculteurs ou de volonté d'intervenir de leur part.

Monsieur Kraskowski rappelle l'intérêt de travailler avec le Conseil général notamment sur la question des établissements de santé isolés qui relèvent de leur compétence. Il précise également que les services préfectoraux ont répertorié les communes isolées et non les communes dépourvues d'agriculteurs. Lors de la commission de sécurité civile, le maire du Mont-Saint-Adrien a fait part de son expérience sur sa gestion des épisodes neigeux alors qu'il n'existe aucun agriculteur sur sa commune.

Monsieur Vasselle remercie les intervenants mais demande s'il existe un numéro pour joindre les services préfectoraux compétents en cas d'épisodes neigeux

Monsieur Le Tallec annonce le numéro de téléphone (03.44.06.11.58)

3. Intervention de Madame Elisabeth Laporte, Inspectrice d'Académie, sur les modalités d'élaboration de la carte scolaire

Monsieur Vasselle invite Madame l'inspectrice à prendre la parole

Madame Laporte présente les modalités d’instruction de la carte scolaire, sans pouvoir donner de chiffres précis par communes quant à la répartition des emplois. La carte scolaire est élaborée avec les emplois qui sont délégués dans le cadre de la loi de finances. Le budget de l’éducation nationale reste le 1^{er} budget de l’état avec 61 milliards d’euros et il est en augmentation de 0,9% par rapport à 2011. Néanmoins un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite n’est pas remplacé. Elle rappelle que le Président de la République s’est engagé à ce que, à la rentrée de septembre 2012, le solde des ouvertures et des fermetures de classe soit nul au niveau national. Elle précise que l’académie d’Amiens doit rentre 235 emplois pour le 1^{er} degré. Toutefois la répartition départementale n’est pas encore finalisée. La région voit une baisse de la démographie au niveau des élèves jusqu’à 11 ans. Cette baisse concerne également le département de l’Oise pour la première année (380 élèves en moins pour le 1^{er} degré). L’inspection académique devra affiner les chiffres ainsi que les territoires concernés. Les 235 emplois devront donc être répartis entre les 3 départements, sachant que la baisse démographique est plus importante dans l’Aisne et dans la Somme que dans l’Oise.

Monsieur Dri indique que la préparation de la carte scolaire s’effectue en trois étapes clés. Néanmoins rien n’est jamais joué avant la rentrée dans la mesure où le jour de la rentrée, l’inspectrice d’académie peut prendre des ultimes mesures si des élèves non prévus s’inscrivent.

La première étape, qui est déjà terminée, concerne l’instruction de l’évolution des effectifs des écoles qui a été menée par les inspecteurs de l’éducation nationale et les directeurs d’école. Cette instruction permet d’avoir un aperçu aussi juste que possible des effectifs qui devront être gérés à la prochaine rentrée. Dans cette phase préalable, les correspondants directs des maires sont les inspecteurs de l’éducation nationale.

La deuxième étape consiste à annoncer, préparer les décisions. Ces décisions doivent être instruites par le comité technique spécial départemental mais elles ne sont, à ce stade, que des propositions. L’inspectrice d’académie ne peut pas délivrer d’informations directes sur les ouvertures ou fermetures de classe. Cependant les inspecteurs de l’éducation nationale peuvent annoncer aux maires si l’évolution des effectifs est à la hausse ou à la baisse.

Lors de la troisième étape, l’inspectrice d’académie proposera un schéma au CDEN et ce n’est qu’à l’issue du CDEN que l’académie pourra notifier aux maires les décisions d’ouverture ou de fermeture de classes. Toutefois, ces décisions ne deviennent définitivement qu’au jour de la rentrée même si elles sont notifiées comme telle. Dans un certain nombre de situations, l’inspection d’académie recevra les observations des maires au travers des inspecteurs de l’éducation nationale, de courriers des élus, de demandes d’audience qui sont systématiquement honorées dans cette période. Après ces temps de discussion, au mois de juin, un bilan sur l’évolution des effectifs sera réalisé, voire la réunion de nouvelles instances, afin d’arrêter, si possible pour la fin juin, un ensemble de mesures stabilisées qui seront en œuvre à la rentrée de septembre, avec toujours les aménagements de rentrée.

Madame Laporte rappelle l’importance de la catégorie des situations à suivre. Contrairement à l’année dernière, Madame l’inspectrice souhaite que le CDEN puisse se réunir mi-février et au plus tard, début mars. L’avancée de la réunion de la CDEN permettra

de gérer les décisions du CDEN et d'éviter que les maires ne soient pas dans l'attente dans la mesure où on rentrera très vite dans une période de réserve.

Madame Laporte rappelle que l'élaboration de la carte scolaire n'est pas une simple manipulation mathématique, arithmétique et technique. Il s'agit également d'un acte de politique éducative. Cette élaboration est guidée par deux principes : la transparence et l'équité, c'est-à-dire qu'il faut être attentif à certains territoires (zones d'éducation prioritaire, zones rurales isolées...).

Monsieur Vasselle remercie madame l'Inspectrice. Il regrette que souvent les médias soient informés avant les maires des décisions qui sont prises. Il souhaite que les maires soient informés le plus en amont possible des décisions afin de bénéficier de toutes les informations en cas de situations conflictuelles.

Monsieur Vasselle demande des informations sur les Regroupements Pédagogiques Concentrés et notamment sur leurs coûts. Or les communes n'ont pas toujours les moyens d'y faire face, malgré l'aide du Conseil général, de l'état.

Madame Laporte indique qu'elle organise des réunions, circonscription par circonscription, tous les directeurs d'école afin de connaître le département. Or sur certaines circonscriptions, des RPC existent et au niveau pédagogique, les directeurs sont dans l'attente de RPC car ils souffrent de l'isolement, notamment sur les classes isolées. Une autre raison qui amène les directeurs d'école à préférer le RPC est le transport nécessité pour les RPI qui empiète sur le temps qui pourrait être consacré à de l'aide personnalisé. Néanmoins elle reconnaît le coût pour les élus.

Monsieur Manoussi indique qu'il a été envisagé de fermer une classe sur sa commune à la rentrée 2011. Or, si cette classe fermait, la commune se retrouverait avec 2 classes à 4 niveaux, ce qui revient, à termes, à la fermeture de l'école. Pour essayer de pallier cette situation, Apremont envisage de réaliser un RPC avec Aumont-en-Halatte afin qu'à terme les nouveaux écoliers soient scolarisés à Apremont.

Monsieur Bouchez précise qu'en cas d'ouverture ou de fermeture de classes, un contact devrait avoir lieu en début d'année.

Monsieur Dubut indique qu'à la rentrée 2011 son école a bénéficié de 3 CUI, ce qui porte à 4 le nombre de contrats aidés. Il demande donc les critères pour en bénéficier.

Madame Loiseleur indique qu'ils sont confrontés, lors des rentrées scolaires, à des inscriptions de dernière minute d'enfants vers l'enseignement privé ce qui peut entraîner des fermetures de classes. Elle souhaite donc savoir si l'inspectrice d'académie est en relation avec son homologue de l'enseignement privé.

Monsieur Dri, afin de répondre à Monsieur Manoussi, rappelle le principe d'équité qui trouve à s'appliquer dans les quartiers sensibles mais également dans le milieu rural. Néanmoins, l'effort peut devenir très important pour soutenir l'enseignement dans le milieu

rural. La question est donc de savoir jusqu'où l'inspection d'académie doit aller pour maintenir l'enseignement dans les zones rurales.

Madame Laporte indique que, pour les contrats aidés, l'inspection d'académie bénéficie de contrats aidés délégués par la préfecture. Ces contingents varient énormément. Au niveau national, 4 000 contrats aidés étaient entièrement dédiés à l'aide administrative à apporter aux directeurs. Les inspecteurs de l'éducation nationale avaient pour mission de rechercher les situations qui nécessitaient une aide administrative.

Madame Laporte précise qu'elle est en lien régulier avec le directeur diocésain de l'enseignement catholique. Le souci est que le directeur de l'enseignement catholique est qu'il n'a pas de prévision ferme de ses effectifs dans la mesure où les pré-inscriptions ne valent pas départ vers le privé et de nombreuses familles renoncent finalement à partir vers l'enseignement privé.

Monsieur Vasselle remercie Madame l'inspectrice et Monsieur Dri d'être venus évoquer la question de l'élaboration de la carte scolaire. Il demande à ce que l'inspection académique communique les informations le plus en amont possible.

4. Détermination des thèmes de l'assemblée générale 2012

Monsieur Vasselle rappelle le thème évoqué lors de l'assemblée générale de 2010 : une table ronde sur l'intercommunalité. Il propose de revenir à l'ancienne formule des ateliers à la salle Pommery de Clermont. Il souligne un point récurrent et d'actualité qui pourrait faire l'objet d'un atelier : la difficulté pour les communes de trouver le concours des banques pour certains de leurs projets. Une autre interrogation concerne les collectivités : le devenir des concours de l'Etat qui risquent de stagner ce qui aura pour conséquence de diminuer la capacité des communes d'investir.

Ces questions nécessiteraient un échange sur ce point avec des experts auxquels nous pourrions faire appel, soit de banques, soit de l'Association des Maires de France, soit de représentant des ministères des finances ou de l'intérieur.

Monsieur Vasselle précise cependant que d'autres thèmes mériteraient également d'être développés. Il rappelle néanmoins que l'objet de ce conseil d'administration n'est pas d'arrêter les thèmes, mais d'y réfléchir pour le prochain conseil.

Monsieur Bosino partage l'idée de ce thème sur la question du financement des investissements des collectivités, qui est un thème important. Il propose un autre thème qui pourrait être adopté, à savoir la question du logement. Ce thème est intéressant au vu de notre département qui est dans une situation difficile, peut-être davantage les villes que le monde rural. Toutefois le monde rural est touché par ce problème : un certain nombre de jeunes, d'habitants de villages, qui ne trouvent pas à se loger, se tournent vers les villes pour trouver un logement.

Monsieur Vasselle confirme le caractère d'actualité de cette question du logement, qui peut être assez brulante dans certaines parties du département, notamment dans le

nord, dans le monde rural. En effet, il y a une réorientation de la politique de financement du logement social au profit du sud de l'Oise, considérant que c'est là où la pression est la plus forte et au dépend du nord pour lequel les organismes HLM n'ont pas la certitude d'obtenir les financements nécessaires. Une autre difficulté concerne la disparition des crédits PALULOS, l'équilibre de plus en plus difficile pour les opérations de réhabilitation de logements. Cette question du logement mériterait donc d'être traitée.

Monsieur Gogny-Goubert précise que, lors de réunions à l'Association des Maires de France, il a eu l'occasion de rencontrer des maires d'autres départements. On s'aperçoit que la situation de crise que nous vivons va obliger les collectivités à être de plus en plus imaginatifs qu'actuellement. Il prend l'exemple des biens fonciers de mains mortes que pratiquement toutes les collectivités possèdent : faut-il les conserver ou au contraire s'en séparer. Il faut que les collectivités soient plus imaginatives sur ce qu'elles peuvent réhabiliter. Les collectivités découvrent qu'elles ont des possibilités jusque lors ignorées. Il propose donc la création d'une cellule de réflexion avec un certain nombre de maires du département de façon à venir avec un listing d'idées afin d'améliorer les finances communales.

Monsieur Vasselle indique qu'il a sûrement à réfléchir sur les différents voies et moyens qui permettraient aux collectivités d'améliorer leur situation ou de faire rebondir l'économie locale. Cela fait partie des points qui pourraient être soulevés lors d'un atelier. En outre, rien ne privera l'union des maires de mettre un groupe de réflexion afin de recueillir toutes les suggestions et voir avec nos partenaires habituels comment décliner ces idées

Le logement semble également être un thème essentiel sauf si le thème finance devait être divisé en deux parties.

5. Retour sur le Congrès des Maires de France 2011

Monsieur Vasselle donne la parole à Madame Marsay-Denous

Madame Marsay-Denous fait le point sur la participation des élus à nos opérations lors du dernier Congrès : lors du déjeuner au Sénat, 35 personnes étant présentes ; 49 personnes pour le dîner-spectacle au Lido, 60 personnes pour le cocktail sur le stand du congrès. En outre 23 personnes ont participé au trajet par car le mardi 22, et 32 personnes le mercredi 23 novembre.

Le coût final de ces opérations s'élève à 6 776 euros.

6. Désignations

- Conseil départemental de l'Education Nationale

Il convenait de remplacer Monsieur Jean-Claude Nau, décédé, ancien maire de Peroy-les-Gombries au sein de cette instance :

Suppléant :Monsieur Bouchez

- Commission départementale de la sécurité routière

Il convenait de remplacer Monsieur Gogny-Goubert qui ne souhaite plus siéger au sein de cette commission.

Monsieur Gogny-Goubert explique les raisons de son retrait de cette commission. Il est indiqué que cette commission est chargée de proposer toute mesure de sécurité routière, d'animer l'action des services compétents, d'encourager toutes les initiatives visant à prévenir les accidents de la circulation. Or, dans les faits, les membres de cette commission sont convoqués, environ, toutes les 3 à 4 semaines pour suggérer l'éventualité d'une auto-école, d'agréer ou non une auto-école. Il se pose donc la question de l'intérêt, pour les maires, d'être présent à cette commission où on décide de l'agrément des auto-écoles.

Monsieur Vasselle indique que les services de l'état seront interpellés à ce sujet par les services de l'union des maires.

- Groupes de travail de l'Association des Maires de France

Suite au renouvellement de ses instances lors du dernier congrès des Maires de France, l'Association des Maires de France a sollicité l'UMO afin de proposer des noms d'élus particulièrement intéressés par une ou plusieurs thématiques de ses groupes de travail :

- Accessibilité
- Affaires internationales et coopération décentralisée
- Climat-énergie
- Commande publique
- Traitement et valorisation des déchets
- Développement économique et commerce
- Gens du voyage
- Logement
- Petite enfance
- Prévention de la délinquance et sécurité
- Restauration scolaire
- Santé
- Sécurité civile

- Sécurité routière
- Sport
- Technologies de l'information et de la communication
- Tourisme
- Transports

Madame Loiseleur demande la fréquence de réunion de ces groupes.

Madame Marsay-Denous indique que ces réunions ont lieu une fois par trimestre, mais cela dépend des groupes de travail et de l'actualité de la thématique

Monsieur Manoussi demande si des membres du conseil d'administration sont déjà membre de ces groupes de travail.

Monsieur Vasselle répond par l'affirmative mais précise que pour ces administrateurs, il faut reconfirmer leur présence. Il précise que Monsieur Menn a déjà fait part de ses souhaits (logement, développement économique et commerce, gens du voyage). Si un administrateur est intéressé, il en fait part aux services de l'union des maires qui transmettront à l'Association des Maires de France.

Madame Loiseleur demande le lieu de ces réunions.

Monsieur Vasselle indique qu'elles se tiennent à Paris, au siège de l'Association des Maires de France.

- Comité régional Trame verte et bleue

Il convient de désigner l'ensemble des membres de ce comité :

Pour les communes :

- M. Carrère, Maire de Bailleul-sur-Thérain
- M. Desmoulin, Maire de Saintines
- M. Bosino, Maire de Montataire
- M. Dubut, Maire de Marseille en Beauvaisis

Pour les EPCI :

- M. Flourey pour la CCBA
- M. Menn pour la CCLVD
- M. Villemain pour la CAC

- Commission Régionale du Patrimoine et des Sites

Il convient de remplacer Monsieur Bernard Renaud, maire de Thibivillers, décédé :

Suppléant : Madame Loiseleur

7. Compte-rendu de la commission départementale de présence postale territoriale par Monsieur Gogny-Goubert, Maire de Saint-Rémy-en-l'Eau

Monsieur Vasselle laisse la parole à Monsieur Gogny-Goubert.

Monsieur Gogny-Goubert annonce qu'une première réunion a eu lieu, fin novembre, au centre postal de Creil, au cours de laquelle les autres membres de la commission l'ont désigné président.

Actuellement les deux sujets principaux évoqués dans cette commission sont de deux ordres : d'une part, la présence territoriale, c'est-à-dire que faire avec certains bureaux de poste qui ne sont plus « à la hauteur des attentes de la population », et d'autre part, la répartition des fonds, par le biais du système de péréquation, qui sont principalement destinés à des zones difficiles.

Monsieur Gogny-Goubert invite donc les administrateurs présents à leur faire part de situations difficiles, et de Maires qui souhaiteraient s'en entretenir à prendre contact avec lui.

Monsieur Vasselle signale qu'il existe, au sein de La Poste, une personne chargée des collectivités : Mme Brias. Il indique que l'union des maires lui fera remonter tous les problèmes rencontrés par les communes.

Monsieur Villemain propose de recevoir, lors d'un conseil d'administration, le directeur départemental.

Monsieur Vasselle approuve l'idée d'inviter à un conseil d'administration la direction de La Poste.

8. Date du prochain conseil d'administration

Lundi 12 mars 2012, à 9h30, à la salle Socio-culturelle de Clermont.

9. Compte-rendu sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur Vasselle annonce que la commission se réunira le 13 janvier 2012.

Monsieur Vasselle fait le point sur les évolutions du schéma :

Concernant les communautés de communes, le groupe de travail, présidé par le Sous-préfet de Senlis - qui a fait venir les collectivités concernées - a amené à la rédaction d'amendements qui semblent faire consensus. Un amendement général règle, dans un premier temps, les problèmes (concernant Cœur Sud Oise, Trois forêts, Pierre Sud Oise...) en préservant l'avenir, sans empêcher les évolutions futures, notamment celles voulues par le préfet.

Pour le deuxième atelier, à savoir les syndicats, il a été présidé par le Sous-préfet de Senlis avec Monsieur Olivier. Un amendement a été trouvé permettant de répondre à la question des syndicats d'électricité. Il a été décidé de faire vivre à un même rythme les évolutions des structures pour ce qui concerne le réseau SICA et le réseau ERDF, c'est-à-dire ni moins vite, ni plus rapidement en ce qui concerne le regroupement au sein d'un futur syndicat qui regrouperait toutes les SICA ou ce qui est actuellement de la compétence du SE60. Un point essentiel a été décidé : les présidents des syndicats actuels auront leur mot à dire en ce qui concerne les travaux à réaliser sur le territoire de leur commune et sur la programmation des travaux qui seraient décidés par SE60 avec la recette de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Pour les syndicats d'eau, cela se règle au cas par cas, lors d'initiatives prises par les communautés de communes. Cela est le cas dans le Plateau Picard, les Sablons, le Pays de Valois où un regroupement se profile avec l'exercice de ces compétences par un syndicat unique dans le périmètre de la communauté de communes ou par la communauté de communes elle-même. Pour les autres, c'est le statut quo en attendant les résultats des expérimentations.

Reste à régler la situation d'un certain nombre de syndicats, notamment le syndicat de la Brèche et de la haute Brèche pour l'entretien des rivières. Il a été décidé de dissoudre ces syndicats pour la création d'un syndicat unique. D'autres syndicats vont disparaître.

S'agissant des communes isolées, le problème a été réglé, sauf pour les 4 communes du Sud de l'Oise : Mortefontaine, Plailly, Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval. Un amendement visait à regrouper ces 4 communes sur la communauté de communes de l'Aire cantilienne. Cet amendement initial a été mis en réserve, notamment à la suite de la réaction de Madame Loiseleur.

Monsieur Vasselle a pris l'initiative, en accord avec Monsieur Manoussi, de réunir les 4 maires, à deux reprises successives. Une position est ressortie de ces réunions : il est acté la volonté de la commune de La Chapelle-en-Serval de rejoindre Cœur Sud Oise. Cela entraîne, pour Orry-la-Ville, de n'avoir comme choix : rejoindre l'Aire cantilienne ou Cœur Sud Oise. Or cette dernière option n'est pas souhaitée par la commune. Plailly et Mortefontaine souhaitent rejoindre le Val-d'Oise.

Ces souhaits ont été actés sous la forme d'un amendement qui a été livré au Préfet, au rapporteur et aux assesseurs. Il est ressorti de ces échanges que Monsieur Woerth souhaite accueillir les 4 communes ou aucune. Or pour Orry-la-Ville, son souhait est de rejoindre l'Aire cantilienne ou de rester isolée. Le Préfet et le rapporteur souhaite maintenir l'amendement initial, à savoir regrouper les 4 dans l'Aire cantilienne sachant que Plailly et Mortefontaine avaient en second choix l'Aire cantilienne. Une autre réunion doit avoir lieu en préfecture, avec les intéressés, pour trancher entre ces amendements.

Cette question n'est donc pas tranchée. Or un point risque de peser lourd dans la décision, en dehors de toute considération politique qu'il pourrait y avoir. Ce point a été mis en avant par le rapporteur, le Préfet et Monsieur Olivier : Plailly a, sur son territoire, le Parc Astérix qui a bénéficié des concours financiers de la région et du département, et cela serait mal venu qu'elle aille dans le Val d'Oise avec toutes ses richesses. De ce fait, il y a de fortes probabilités pour que les 4 communes soient rattachées à l'Aire cantilienne.

Madame Loiseleur rappelle que ce qui est important est que les communes donnent leur avis. Or La Chapelle-en-serval a délibéré pour le rattachement à Cœur Sud Oise. Elle ne regrette pas d'avoir mis en réserve cet amendement dans la mesure où on voit que la concertation n'est pas allée jusqu'au bout.

Monsieur Vasselle précise que les communes se sont plaintes ne pas avoir été consultées. Or Madame Cayeux affirme qu'elles ont été consultées.

Le Président

Alain VASSELE

Etaient présents :

M. Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire – M. Lucien BOUCHEZ, Maire d'Haudivilliers – Mme Michèle BRICHEZ, Maire d'Hondainville – M. Gratien CARRERE, Maire de Bailleul-sur-Thérain – M. Philippe COFFIN, Maire de Nanteuil-le-Haudouin – M. Jean-Claude CORMONT, Maire de Couloisy – M. Jean-Pierre DAMIEN, Maire du Plessis-Brion – M. Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines – M. Marie DUBUT, Maire de Marseille-en-Beauvaisis – M. Patrick FLOURY, Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne – M. Michel GOES, Maire de Wavignies – Monsieur GOGNY-GOUBERT, Maire de Saint-Rémy-en-l'Eau – Monsieur Michel LE TALLEC, Maire de Le Coudray-sur-Thelle – Mme Nadège LEFEVRE, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bray – M. Laurent LEFEVRE, Maire de Rainvillers – Monsieur Gérard LEMAITRE, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle – Mme Pascale LOISEULEUR, Maire de Senlis – M. Guy MAILLARD, Maire de Saint-Germer-de-Fly – M. Gérard MANOUSSI, Maire d'Apremont – Monsieur Roger MENN, Maire de Liancourt – Monsieur Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont – Monsieur Alain VASSELE, Maire d'Oursel-Maison – Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil

Assistaient également à cette séance Elise MARSAY-DENOUS, Directrice de l'UMO, et Bénédicte UGUEN, Responsable juridique

Etaient excusés :

Mme Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais – M. Edouard COURTIAL, Maire d'Agnetz – M. Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-Sainte-Félicité – M. Philippe MARINI, Maire de Compiègne – M. Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville – M. Jacques PINSSON, Président de la Communauté de communes de la Ruraloise – M. Charles POULPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis